	Service d'Anatomie Pathologique	INSTRUCTION	
		Conditionnement et transport de prélèvement(s) pour la tumorothèque	
Fichier : IN-TUMOR-001		Version : 04	
Date de mise en application : 12/10/2023		Page 1/2	
Rédacteur : M. Lorent	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

1. **Objet**

Cette instruction a pour objet d'informer les médecins prescripteurs des démarches à suivre (conditionnement et transport) des prélèvements pour lesquels un fragment destiné à la tumorothèque est demandé.

2. **Domaine d'application**

Cette instruction s'adresse aux médecins prescripteurs.

3. **Abréviations – Définitions**

Néant

4. **Contenu**

4.1. La demande d'analyse d'examen anatomo-pathologique habituelle doit comporter :

- les données complètes du patient (nom, prénom, date de naissance et renseignements mutuelle)
- le type d'échantillon (biopsie, pièce opératoire, ...) et le site du prélèvement
- la date et l'heure du prélèvement
- les renseignements cliniques en rapport avec la demande
- le nom, le numéro Inami et la signature du médecin prescripteur
- la case « prélèvement pour tumorothèque » dûment cochée


(NB : Toutes ces données sont légalement obligatoires)

4.2. Procédure pour le prélèvement :

Les prélèvements doivent être envoyés à sec ou placés sur une compresse imbibée de sérum physiologique; le tout placé dans un récipient propre.

Les prélèvements doivent être envoyés au Service d'Anatomie Pathologique le plus rapidement possible.

En effet, pour pouvoir réaliser une analyse fiable du contenu en acides nucléiques des tissus, ceux-ci doivent être congelés à -80°C dans les 30 minutes suivant l'exérèse de la pièce.

	Service d'Anatomie Pathologique	INSTRUCTION	
		Conditionnement et transport de prélèvement(s) pour la tumorotheque	
Fichier : IN-TUMOR-001		Version : 04	
Date de mise en application : 12/10/2023		Page 2/2	
Rédacteur : M. Lorent	Vérificateur : A. Bouysantiman	Approbateur : Dr. V. Segers	

Afin de pouvoir mesurer le temps écoulé entre l'exérèse de la pièce et sa congélation, les salles d'opération du CHU Brugmann et de L'HUDERF ont reçu des horodateurs imprimant la date et l'heure sur tout papier passé dedans. La demande d'examen accompagnant un prélèvement est passée dans l'horodateur au moment de l'exérèse de la pièce. Le temps écoulé jusqu'à la congélation sera calculé au laboratoire d'Anatomie Pathologique.

Le matériel doit parvenir avant 16 h au laboratoire d'Anatomie Pathologique

Prière de prévenir le Service d'Anatomie Pathologique au 5 2557 avant l'envoi du prélèvement, afin de préparer la technique de congélation, d'assurer le suivi et de pouvoir vous prévenir en cas de non réception dans les délais attendus.

5. Informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter directement :

- *Pour l'oncologie générale* : le Dr. DÜTTMANN (73134) – ruth.duttmann@chu-brugmann.be
- *Pour l'oncologie gynécologique* : le Dr. V. SEGERS (72206) – valerie.segers@chu-brugmann.be
- *Pour l'oncologie pédiatrique* : le Dr. V. SEGERS (72206) – valerie.segers@chu-brugmann.be

6. Annexes

Néant

7. Historiques des modifications

Date	Version	Raisons des modifications	Réviseur
18/01/2016	02	Changement texte dans pt. 4.2 (horodateurs) + ajout « remarque » dans pt. 4.2	
11/09/2017	03	Suppression remarque dans pt. 4.2	
22/09/2023	04	Modification dans le pt. 4.2	E. Kallah